

**ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES  
COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES**

**Intervention du Président du Comité du budget et des finances à  
l'Assemblée à sa seizième session à New York,  
4-14 décembre 2017**

**Vendredi 8 décembre 2017**

*Bonjour,*

M. O-Gon Kwon, Président de l'Assemblée des États Parties, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection comme Président de l'Assemblée.

Je souhaite également exprimer la gratitude et les remerciements du Comité au Président sortant de l'Assemblée, M. Sidiki Kaba, pour son remarquable travail et son dévouement ces trois dernières années.

*Excellences,*

*Mesdames et messieurs,*

Je saisis l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Comité : Mme. Ingrid Eiken Holmgren (Suède) et Mme. Margaret Wambui Ngugi Shava (Kenya). Je souhaite également féliciter M. Fawzi Garaibeh (Jordanie), Mme. Monica Sanchez Izquierdo (Équateur) et Mme. Elena Sopkova (Slovaquie) pour leur réélection.

Je souhaite également exprimer la gratitude du Comité aux membres sortants, M. Hugh Adsett (Canada) et M. Rivomanantsoa Orlando Robimanana (Madagascar) pour leur travail, professionnalisme et engagement.

De plus, je remercie mes collègues du Comité pour leur dévouement et dur labeur au cours des deux dernières sessions, ainsi que le Secrétaire exécutif et son équipe pour leur soutien exceptionnel.

\* \* \*

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de présenter les principaux résultats de la vingt-huitième et vingt-neuvième session du Comité du budget et des finances.

**Monsieur le Président,**

Premièrement, je souhaite aborder l'état des contributions et la situation des États présentant des arriérés de contributions.

**État des contributions**

Le Comité a noté avec préoccupation l'importance des arriérés de contributions, de **33,6 millions d'euros**, au 15 septembre 2017.

Le Comité a rappelé l'obligation des États Parties d'acquitter leur contribution rapidement et intégralement, tout défaut à cet égard étant de nature à compromettre la capacité de la Cour à exécuter ses activités de base.

**États présentant des arriérés de contributions**

Le Comité a observé qu'au 15 septembre 2017, **13 États Parties** étaient en retard de paiement. Le Comité a recommandé à tous les États Parties en situation d'arriérés de se mettre en règle avec la Cour dans les plus brefs délais.

\* \* \*

**Monsieur le Président,**

Je me tournerai maintenant au projet de budget-programme pour 2018.

À sa vingt-neuvième session, le Comité a examiné le projet de budget-programme de la Cour pour 2018, d'un **montant total de 147,89 millions d'euros**, exclusion faite du remboursement des intérêts et du principal (versements) du prêt de l'État hôte, soit 3,58 millions d'euros. Il s'agirait d'une **augmentation de 6,3 millions d'euros (4,4 pour cent)** par rapport au budget approuvé pour 2017, qui était de 141,6 millions d'euros hors versements du prêt de l'État hôte. En incluant les versements au titre du prêt de l'État hôte, le montant total demandé est de 151,48 millions d'euros.

Après avoir scruté le projet de budget-programme pour 2018 et les justifications afférentes, **le Comité a recommandé de réduire de 3,46 millions d'euros le montant de l'augmentation proposée pour 2018**, sous réserve de la décision de l'Assemblée concernant le relèvement des émoluments des juges.

Ainsi, la **proposition de budget révisée pour 2018 recommandée par le Comité s'établit à 144,43 millions d'euros**, soit **une augmentation de 2,83 millions d'euros (ou deux pour cent) par rapport au budget**

**approuvé pour 2017**, inclusion faite de la demande d'augmentation des émoluments des juges et exclusion faite des versements au titre du prêt de l'État hôte.

**Monsieur le Président,**

Je résumerai maintenant les recommandations du Comité pour chacun des grands programmes.

### ***Grand Programme I : Branche judiciaire***

La proposition de budget du Grand Programme I pour 2018 s'élève à 13,3 millions d'euros, soit une augmentation de 785 600 euros (ou 6,3 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2017.

Le Comité a noté une augmentation d'un montant de 732 000 euros du projet de budget pour 2018 au titre des juges, qui s'expliquait par l'arrivée de six nouveaux juges élus, ainsi qu'une requête récurrente d'un montant de 580 000 euros, due à la révision des coûts liés aux émoluments des 18 juges.

Le Comité a relevé que l'Assemblée, à sa quinzième session, avait prié le Bureau d'envisager de réviser le système de rémunération des juges et de rendre compte à ce sujet à la seizième session de l'Assemblée. Le Comité a observé qu'aucun nouvel élément n'était disponible à cet égard au moment de la vingt neuvième session du CBF et a rappelé sa conclusion que la rémunération des juges devait être examinée par l'Assemblée, dans le cadre de sa politique générale.

Après avoir scruté le projet de budget-programme pour 2018, le Comité a recommandé de réduire de 28 700 euros le projet de budget-programme pour le Grand Programme I. **Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée le budget du Grand Programme I pour un montant total de 13,3 millions d'euros.**

### ***Grand Programme II : Bureau du Procureur***

Le budget proposé en 2018 au titre du Grand Programme II s'élève à 47,2 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 2,2 millions d'euros (ou 4,9 pour cent) par rapport au budget approuvé en 2017.

Après un examen approfondi, le Comité a recommandé que le budget du Grand Programme II soit au total réduit de 1,2 million d'euros, essentiellement aux postes des dépenses de personnel et frais de voyage. **Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée d'approuver la somme totale de 45,9 millions d'euros au titre du Grand Programme II.**

### ***Grand Programme III : Greffe***

Le Comité a relevé que le Greffe avait demandé un budget de 79,2 millions d'euros pour ses activités en 2018, soit une augmentation de 2,5 millions d'euros (ou 3,3 pour cent) par rapport au budget approuvé en 2017.

Après avoir scruté les demandes de ressources et justifications afférentes, le Comité a recommandé des réductions de quelque 2 millions d'euros dans le Grand Programme III, essentiellement au titre des dépenses de personnel (291 000 euros) ; de l'aide judiciaire pour la Défense (340 000 euros) ; de la protection des témoins (1 million d'euros) au vu de l'expérience passée ; ainsi qu'au titre des coûts des TIC (405 000 euros pour le Grand Programme III). **Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée d'approuver un montant total de 77 142 500 euros pour le Grand programme III.**

### ***Autres Grands Programmes***

Le total des réductions au titre des autres Grands Programmes se montait à **220 000 euros**.

\* \* \*

### ***Réserves de précaution***

Le Comité a examiné le niveau des réserves de précaution par rapport aux niveaux approuvés par l'Assemblée et rappelle leur importance pour assurer et maintenir la stabilité financière de la Cour.

\* \* \*

### **Monsieur le Président,**

Je voudrais conclure en soulignant que le Comité, organe consultatif de l'Assemblée, continuera d'offrir des recommandations expertes à l'Assemblée en étroite coordination avec les autres organes de contrôle de la Cour et sous la direction de l'Assemblée. Conformément à son mandat, le Comité continuera d'analyser les questions budgétaires, financières et administratives sur le plan technique, gardant à l'esprit que la décision finale revient à l'Assemblée.

Voilà qui termine mes remarques. Merci de votre attention.

---